



VILLE DE HOUPPEVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603679-20260320-DELIB20263-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2026

Date de convocation : 16/03/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 21
Pouvoirs : 02
Excusés : 02
Absents : 02
Votes : 23

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures et cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier en date du 16 mars 2026, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOURGET Monique, Maire.

Étaient présents : VAUCHEL Philippe - LESOUEF Valérie - DELTOUR Edmond - BERNON Lima - BEUZELIN Damien - LE MERLE Flavie - ELIOT James - LEONARD Hélène - RIVALAN Emmanuel - LECOURTOIS Christelle - BELLEDAME Stéphane - LAVANANT Erwan - DOS SANTOS Eugénie - DUPRAY Jean-Luc - MATHIEUX Lise - FAVRY Frédéric - QUESNEL Hélène - HELDEBAUME Wilfried - LAGRARI Mohamed Ouail - DUROZIER Anne-Marie.

Étaient absentes excusées : CABRAL Marina (pouvoir donné à LAGRARI Mohamed Ouail), LEMERCIER Marion (pouvoir donné à VAUCHEL Philippe).

Étaient absents non excusés : -

Secrétaire de séance : QUESNEL Hélène

DELIBERATION N° 3 /2026

Conseil Municipal du 20 mars 2026

OBJET : ELECTION DU MAIRE

20-03-2026/01

Rapporteur : Monique BOURGET, la doyenne

Vu

- Le CGCT, notamment ses articles L.2121-7, L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-1 et suivants ;
- Le code électoral ;
- Les résultats du scrutin des élections municipales des 15 mars 2026 dans la commune de Houpeville, proclamés par le bureau de vote, desquels il résulte que la liste conduite par Mme BOURGET Monique a obtenu la majorité des sièges au conseil municipal ;
- Le procès-verbal d'installation du conseil municipal faisant suite aux élections municipales du 15 mars 2026 ;

Considérant

- Que le conseil municipal doit procéder à l'élection du maire lors de sa première réunion suivant son renouvellement ;
- Que, conformément aux textes en vigueur, la séance d'installation est présidée provisoirement par le doyen d'âge du conseil municipal, jusqu'à l'élection du maire ;
- Qu'en l'espèce, Mme BOURGET Monique, maire sortant et tête de liste de la liste arrivée en tête du scrutin, est également le doyen d'âge du conseil municipal ;
- Que l'élection du maire doit se dérouler au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour ;
- Qu'il convient de procéder à cette élection ;

En vertu de l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la présidence est assurée par le doyen des membres du Conseil Municipal : Madame Monique BOURGET.

En sa qualité de doyenne d'âge du conseil municipal, Madame Monique BOURGET préside désormais la séance jusqu'à l'élection du maire.

Elle précise que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est bien remplie.

Elle invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Constitution du bureau de vote :

Le Conseil Municipal doit désigner deux assesseurs au moins, soit : Mesdames LE MERLE Flavie et MATHIEUX Lise.

Enregistrement des candidatures :

Au nom du groupe « BIEN VIVRE À HOUPPEVILLE », Madame BOURGET Monique propose sa candidature.

Au nom du groupe « TOUTES LES GÉNÉRATIONS, UNE SEULE AMBITION : HOUPPEVILLE », Monsieur HELDEBAUME Wilfried propose sa candidature.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, doit remettre son bulletin de vote fermé, écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

A obtenu :

- Madame BOURGET Monique 19 voix
- Monsieur HELDEBAUME Wilfried 4 voix

Madame BOURGET Monique, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée Maire, et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Le 23 mars 2026.



Monique BOURGET

Le Maire